



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

secourisme

Question écrite n° 15223

Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le retard pris par notre pays dans la formation des gestes qui sauvent. Moins de 5 % des Français connaissent les gestes élémentaires à faire lorsqu'un cœur s'arrête. Pourtant, parmi les 40 000 à 60 000 personnes qui décèdent chaque année en France d'une mort subite cardiaque, bon nombre pourraient être sauvées. Si la fonction cardiaque et la respiration sont immédiatement assistées, le patient a de bonnes chances de récupérer intégralement après une réanimation cardio-respiratoire. Schématiquement, chaque minute perdue, ce sont 10 % de chances de survie perdues. Le premier témoin est donc le premier maillon de la chaîne de survie et doit savoir reconnaître les symptômes d'une urgence cardiaque et réagir de manière adéquate. En France, nous avons les moyens de répondre au plan technique mais la population n'est pas suffisamment formée pour savoir reconnaître une situation de détresse vitale, appeler rapidement les secours et faire un minimum de gestes d'attente tels que respiration artificielle et massage cardiaque. Il lui demande, en conséquence, si son ministère envisage, en parallèle avec celui de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, de définir le cadre et d'organiser le financement d'une formation systématique, accessible à tous, partout en France étalée de la maternelle au collège afin que des générations entières soient systématiquement formées à la réalisation de ces gestes. Pour les adultes, cette formation pourrait se faire en entreprise ou lors de l'épreuve du permis de conduire à l'exemple de ce qui se fait en Suisse depuis 1977.

Texte de la réponse

La France a effectivement pris du retard par rapport aux autres pays de l'Union européenne ayant inclus une formation au secourisme dans les cursus scolaires des élèves. Les formations de base aux premiers secours en collèges et en lycées ont lieu actuellement en dehors des horaires officiels, rendant difficile une forte mobilisation des élèves. Toutefois, on peut noter que, depuis plusieurs années, le ministère de l'éducation nationale a initié, en partenariat avec les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU), et les structures d'enseignement au sein des services d'aide médicale urgente (SAMU) dans les établissements de santé, un programme national « apprendre à porter secours », destiné aux élèves du primaire. Une formation des enseignants est réalisée par les personnels de l'éducation nationale (médecins, infirmiers de la mission de promotion de la santé et pédagogues) en partenariat avec les équipes des CESU. Cette formation prend en compte le fait que l'enseignant doit comprendre et s'approprier le comportement adapté pour transmettre ce savoir nouveau. A ce jour, plus de vingt mille enseignants ont été formés aux gestes d'urgence pour transmettre cet enseignement à leurs élèves. L'originalité de cette démarche repose sur l'intégration de cet apprentissage dans le programme scolaire. En effet, cet enseignement est décliné, cycle par cycle depuis le plus jeune âge, de la maternelle au collège, respectant le développement psychomoteur de l'enfant et en s'appuyant sur les programmes scolaires obligatoires. Ce programme, actuellement en phase d'évaluation, pourrait être étendu aux élèves du secondaire. On dénombre quelques expérimentations en ce sens dans certains collèges.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15223

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2378

Réponse publiée le : 26 mai 2003, page 4131